



AVIS PUBLIC ADOPTION DE RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, que le Conseil municipal a adopté :

Lors de la séance ordinaire du lundi 2 novembre 2020 :

- ▶ Le règlement no. 80 modifiant le règlement de zonage no. 480 de l'ancienne Ville de Daveluyville laquelle modification porte sur la localisation des abris d'auto en zone R-5 et R-8 (Île Côté).

Lors de la séance extraordinaire du lundi 23 novembre 2020 :

- ▶ Le règlement no. 81 relatif aux limites de vitesse sur le territoire de Daveluyville;
- ▶ Le règlement no. 82 modifiant le règlement de zonage no. 238 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault laquelle modification porte sur les usages permis dans la zone C3 en permettant, spécifiquement dans cette zone, la vente et la location de véhicule léger domestique, sans service de réparation et d'entretien.

Ces règlements peuvent être consultés à l'hôtel de Ville de Daveluyville, situé au 362 rue Principale à Daveluyville, aux heures normales d'ouverture ainsi que sur le site Internet au www.ville.daveluyville.qc.ca dans la section « [Règlements municipaux et politiques](#) ».

Donné à Daveluyville, ce 24 novembre 2020.

Pauline Vrain
Greffière